CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62314** **VALABLE JUSQU'AU** **21/05/2027**

ÉDITÉ LE 15/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/10/1963

Raison sociale : ENTREPRISE BRONDANI

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 25/03/2015

Capital : 1 000 000

9 RUE DES CHASSEURS
68390 BALDERSHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 64 B 94

Siret : 946 450 947 00035

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4020182

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 144678331

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 144678331

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 92 10 00 69 **Fax :**

Portable : 07 50 85 45 52

Responsabilité légale :
HLC (803 822 204) / ATHENA HOLDING (478 241 086) / HLA (803 854 660)

Site Internet : http://www.brondani.fr

E-mail : secretariat@brondani.fr

Effectif moyen : 62 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 20 529 220 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	62	22/05/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/04/2026 15:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.